



Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°3754 du 10 mars 2026 de l'honorable Député, Dan BIANCALANA, au sujet de l'agression d'un agent pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Givenich.

1. Madame la ministre peut-elle confirmer l'incident survenu au Centre pénitentiaire de Givenich et préciser les circonstances connues à ce stade de l'agression de l'agent pénitentiaire ?

Le 10 mars 2026, un incident est effectivement survenu au Centre pénitentiaire de Givenich (CPG). Au cours de celui-ci, un détenu a lancé un rameau de bois en direction d'un agent pénitentiaire lequel a été touché à la main et au niveau du ventre, occasionnant des blessures légères.

2. Quel est l'état de santé de l'agent concerné et quelles mesures de soutien et d'accompagnement lui sont offertes par l'administration pénitentiaire ?

L'agent pénitentiaire concerné a subi de légères blessures. Par suite de ces blessures, un congé de maladie s'est toutefois avéré nécessaire afin de permettre son rétablissement.

À la suite de l'incident, l'Administration pénitentiaire lui a immédiatement offert l'ensemble des mesures de soutien prévues, notamment un accompagnement par le Service du bien-être au travail de l'Administration pénitentiaire ainsi que par le Service psychosocial de la Fonction publique, afin d'assurer une prise en charge complète et adaptée.

3. Une enquête interne ou judiciaire a-t-elle été ouverte afin d'établir les responsabilités et les circonstances exactes de cet incident ?

Comme pour tout incident qui survient dans un des trois centres pénitentiaires, un rapport d'enquête interne a été établi afin de documenter de manière précise le déroulement des faits. L'analyse réalisée a confirmé que les agents impliqués ont respecté l'ensemble des procédures internes et ont agi de manière appropriée et proportionnée. Le dossier a par ailleurs été transmis au Parquet de Diekirch ainsi qu'au Parquet général.

En outre, conformément aux pratiques habituelles en matière de sécurité, le délégué à la sécurité procédera également à une analyse de l'incident afin de compléter l'évaluation globale des circonstances pour en tirer les enseignements appropriés.

4. À la lumière de cet incident, Madame la ministre peut-elle préciser si les dispositifs d'alerte et de sécurité mentionnés dans la réponse à la question parlementaire n° 3420 ont été effectivement déclenchés lors de l'agression survenue au Centre pénitentiaire de Givenich et, le cas échéant, dans quels délais l'intervention a pu être assurée ?



Les dispositifs d'alerte et de sécurité pertinents ont été activés dans les plus brefs délais, conformément aux procédures en vigueur. Par conséquent, l'intervention a pu être assurée rapidement et de manière coordonnée, en ligne avec les protocoles opérationnels prévus pour ce type de situation.

5. Combien d'agressions physiques visant des agents pénitentiaires ont été recensées au Centre pénitentiaire de Givenich au cours des cinq dernières années, et quelles suites disciplinaires ou judiciaires ont été engagées dans ces cas ?

Au cours des cinq dernières années, le CPG a enregistré sept agressions physiques commises à l'encontre d'agents pénitentiaires, à savoir un incident en 2021, trois en 2022, deux en 2024 et un en 2025. Dans chacun de ces cas, une mesure immédiate de transfert vers le Centre pénitentiaire de Luxembourg a été ordonnée par le Procureur général d'État à l'égard du détenu concerné, sans qu'aucune sanction disciplinaire n'ait été prononcée. Par ailleurs, une plainte a été déposée auprès des autorités judiciaires pour l'un des incidents enregistrés en 2024.

Luxembourg, le 27 mars 2026

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue